

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD20112706-0020-DE
Date de signature : 01/07/2011
Date de réception : 01/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

20

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)  
**Membres absents** : M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Boulevard Voltaire - Site JTEKT - Protection du bâtiment de l'ancienne usine Terrot - Convention à passer entre la Ville, l'Etat et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise**

M. PRIBETICH, au nom des commissions de l'écologie urbaine, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le site aujourd'hui désaffecté de la société JTEKT a conduit la Ville à s'interroger sur son devenir. Il s'agit notamment compte tenu des enjeux urbains et architecturaux qui le caractérisent, de prendre en compte sa dimension patrimoniale et historique dans le cadre d'une recomposition complète du tènement foncier.

Ce site revêt tout d'abord un intérêt historique particulier car il témoigne de l'activité industrielle de Dijon. Pour mémoire, en 1887, Charles Terrot construit un petit atelier de cycles rue André Colomban. Vers 1910, l'usine Terrot absorbe l'usine de cycles des frères Cottereau installée depuis 1891 dans le quartier des Lentillières. En juillet 1926, l'usine obtient l'autorisation de construire des ateliers et un magasin. En 1931, une nouvelle extension des bâtiments est réalisée notamment celui du boulevard Voltaire. En 1958, les établissements Terrot passent sous le contrôle d'Indenor, filiale de Peugeot. En 2000, la majorité du capital est cédée à l'équipementier automobile japonais Koyo depuis JTEKT.

Le groupe JTEKT Europe, spécialisé dans la fabrication des directions assistées pour Peugeot, BMW ou Toyota, décide de réorganiser son activité industrielle sur le parc d'activités Excellence 2000 dans l'agglomération conduisant à la fermeture définitive du site du centre-ville de Dijon courant 2012.

L'intérêt architectural des trois principales constructions qui le composent est également à relever bien que l'intégrité du site ait été affectée par des modifications :

- un bâtiment boulevard Voltaire à ossature en béton armé et remplissage en briques se développant sur quatre niveaux témoignant de l'architecture industrielle du début du XXème siècle ;
- un bâtiment rue Colomban ;
- un bâtiment rue Alfred de Musset ayant fait l'objet d'une extension récente.

Compte tenu de ces éléments patrimoniaux, il est proposé, afin d'étudier les conditions optimales de la recomposition urbaine du site des anciennes usines Terrot en conciliant les objectifs de préservation de son intérêt historique et architectural avec la faisabilité économique d'une opération d'aménagement, qu'une convention soit conclue entre la Ville, l'Etat et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) qui doit se rendre acquéreur du tènement.

Cette convention, dont le projet est annexé au rapport, contribuera à mettre en oeuvre une méthode de travail constructive permettant d'imaginer les évolutions possibles des bâtiments considérés.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- donner votre accord à la protection des bâtiments de l'ancienne usine Terrot, sis boulevard Voltaire ;
- 2- approuver le projet de convention à passer, à cet effet entre la Ville, l'Etat et la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD), et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3- m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**